



AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mai 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1912** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DU COURS D'EAU GIRARD-PRUD'HOMME ET UN EMPRUNT DE 204 100 \$.** », ayant pour objet d'autoriser la réalisation de travaux d'entretien et de remplacement de ponceaux du cours d'eau Girard-Prud'homme et afin d'en permettre la réalisation un emprunt du même montant.

Ce règlement a été approuvé par la directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juillet 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 17^e jour de juillet 2018.

Le greffier,

Mark Tourangeau